

FORMATION SPÉCIALISÉE – Lundi 18mars 2024 – COMPTE RENDU

- **Présentation du tableau de bord de veille sociale (TBVS) 2023 des services centraux de la Direction générale des Finances publiques**

Il ressort du TBVS 2023 une stabilité des principaux indicateurs par rapport aux années précédentes. Les écrêtements d'horaires restent importants en volume et en nombre. Dans certains services les taux de rotation sont en augmentation et sont parfois très importants (jusqu'à 50% dans certains services) ce qui pose question sur la transmission du savoir et des expertises.

L'accès au télétravail reste stable. Le nombre d'agents bénéficiant du télétravail en administration centrale (88 % ont une autorisation de télétravail) est plus important, que dans le réseau (57 %).

Pour la CFTC ce chiffre reflète une réalité (accès possible car autorisé), mais il ne permet pas de savoir combien d'agents ont effectivement utilisé le télétravail.

Face aux écrêtements d'horaires importants, l'instauration d'un pointage WEB est souhaitable pour les télétravailleurs, ce qui aurait toute sa pertinence afin de déterminer la réalité du travail dans cette configuration.

Un document sera mis en place au niveau de la Direction générale, qui permettra de faire un bilan du télétravail (nombre d'agents concernés – formules retenues) et présentera une cartographie du télé travail au sein des services centraux (au niveau des services).

Face à l'écrêtement , l'offre de service et l'appropriation du TBVS liée au PAP sera déployée dans le cadre de l'offre annuel de prévention déterminée en 2023. Cette offre de service sera déployée à compter du 2ème trimestre 2024.

Concernant les fiches de signalement, elles sont en augmentation par rapport à 2020. L'augmentation vient de l'appropriation par les agents de cet outil et de la prise en compte réelle de ces fiches par l'administration.

Courant 2024 un module permettant les signalements internes (agent/agent) sera déployé.

L'administration s'est engagée à fournir le nombre de congés maladie supérieur à 5 jours et à indiquer le nombre de recours hiérarchique sur la campagne 2023.

- **Point sur les réaménagements en cours ou à venir : Bâtiment Montaigne, Service SPIB**

Sur Noisy Le Grand, les opérations de réaménagements (regroupement de SSI - DPN) ont eu lieu selon le calendrier prévu. Pour que les agents puissent être informés, le prestataire a fait des réunions bilatérales avec tous les bureaux pour les accompagner. Sur l'intranet du SSI, le guide a été mis en ligne pour chaque bureau avec le calendrier. Durant la durée des travaux, les agents ont été en télétravail de quelques jours à quelques semaines avec des salles mises à disposition permettant à ceux qui le souhaitaient de pouvoir venir en présentiel. Des salles de réunions sont en création.

Les membres de la Formation spécialisé seront invités à procéder à une visite des nouveaux bureaux.

Compte tenu du volume important de recrutement, le service des travaux du SG interviennent encore ponctuellement ce qui peut donner l'impression de travaux non terminés.

Concernant le mobilier stocké dans le parking il devrait prochainement être retiré.

Sur Nantes, une présentation sera faite des travaux lors de la prochaine FS le 20 juin 2024. Les opérations devraient débuter en octobre.

Le nombre de m² sur le Montaigne va diminuer compte tenu du nombre des recrutements conséquents. Il est donc nécessaire de trouver de l'espace.

Le besoin a été estimé à 7 000 m². Cette surface est disponible dans le XYLO à Val de Fontenay. Pour le moment tout est figé. Aucun bail n'a pas été signé. De plus, il y a eu un rabot budgétaire. Il faut également compter au moins 4 mois et demi de travaux une fois le bail signé.

Concernant les travaux impactant le bureau SPIB2C rien n'est envisagé avant 2025.

- **Examen du tableau de suivi des fiches de signalement**

Depuis le 1^{er} janvier 2024 une fiche de signalement a été déposée.

Sur 2023, on constate de plus en plus de comportements inappropriés.

Pour la direction cela correspond à une prise de conscience de faits qui ne doivent plus rester sous silence.

- **Examen du tableau des accidents de service et trajets 2023**

6 accidents de trajets et 3 accidents de service ont été recensés depuis le début de l'année.

Le sol du parking du Montaigne très glissant est à l'origine de 2 accidents.

La déclaration de l'accident peut ne pas induire un arrêt de travail systématiquement. La déclaration a l'avantage de permettre de respecter les délais dans le cadre des accidents de travail notamment lorsque des symptômes apparaissent avec le temps voir s'aggrave. Il ne faut donc pas hésiter à faire des déclarations lorsque des accidents surviennent.

Arrêts maladies et TT. Un médecin peut préconiser du TT pour éviter d'utiliser les transports sans forcément décider un arrêt maladie.

Lorsqu'un accident survient alors que l'agent est en télétravail, la jurisprudence est défavorable aux agents.

Toutefois le bureau RH CVT a une approche plus souple considérant l'imputabilité au service dans une telle configuration. A titre conservatoire il est fortement préconisé de procéder à une déclaration d'accident de service.

- **Examen des observations du registre SST de décembre 2023 à février 2024**

Le sujet majeur qui revient régulièrement est le sujet de la température des bureaux. D'après le code de l'énergie la température doit être prise au centre de la pièce à 1m50 au-dessus sol (article R 241-24 du code de l'énergie).

La CFTC fait le constat qu'en cas d'intervention la prise de mesure ne se fait pas dans cette configuration.

- **Crédits 2024**

L'enveloppe pour les 4 221 ETP du périmètre de la Formation spécialisée des Services centraux est de 182 188 € (réserve de 9 % à déduire – soit 165 791 €).

- **Questions diverses**

Concernant les rongeurs tous les bureaux SULLY TURGOT ont été traités. Au niveau du restaurant administratif, un prestataire intervient toutes les semaines. Un technicien va à nouveau intervenir fin mars avec de nouveaux appâts mis dans les pièges.

Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.

N'hésitez pas à les contacter : cftc.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr